

Edito

Après maintenant près de 3 années de rencontres, d'échange et de partage, mais aussi de décryptage et de démythification, la réalisation de l'étude du Document Unique de Gestion (DOCUGE) du site B6, validé le 22 septembre dernier par le comité de pilotage Natura 2000 et Espace naturel sensible du site B6, se termine.

Cette étude, et plus particulièrement son programme opérationnel, permettra de mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité, avec et pour le territoire B6, en vue de mettre en avant sa richesse et de valoriser les pratiques locales qui en sont garantes.

Bien sûr, la réussite des actions à venir ne pourra se faire d'elle-même. Pour y parvenir, la concertation et les échanges avec vous restent central. C'est pourquoi le Syndicat Mixte Eyrieux Clair, soutenu par l'Etat et le Département, va poursuivre et renforcer son travail de partenariat avec l'ensemble des usagers du territoire, acteurs du DOCUGE.

Différents chantiers sont déjà engagés et se poursuivent : les animations auprès des scolaires pour découvrir le patrimoine naturel et la biodiversité qui les entoure, les soirées thématiques à destination du grand public, etc. L'évolution du territoire Natura 2000 B6, passé de 1 073 ha à maintenant plus de 20 270 ha, à d'ores et déjà permis à plusieurs exploitations agricoles du territoire de s'engager dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique "Pentes et Montagnes Ardéchoises" porté par le PNR MA et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

Cette seconde Lettre Natura 2000 a pour objectif de vous présenter plus précisément la phase opérationnelle du DOCUGE et les enjeux associés, mais avant tout de vous faire connaître le patrimoine naturel de notre territoire en suscitant votre curiosité.

Espérant vous rencontrer très prochainement dans les différents travaux et projets que nous avons à cœur de faire vivre avec vous.

Le Président du Comité de pilotage Natura 2000
Claude BLANC

Le 22 septembre 2015
Saint-Sauveur-de-Montagut
Le comité de pilotage du site Natura 2000 B6 "Vallées de l'Eyrieux et ses affluents" et le comité de site de l'ENS "Serres Boutiérots, vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne" réunis en une seule assemblée à l'occasion de la validation du Document Unique de Gestion (DOCUGE).



DOCUGE : Un programme d'actions pour 6 ans...

Des actions face aux enjeux de biodiversité du site

- Les 68 actions inscrites au programme du DOCUGE s'établissent autour de différents axes :
- ✗ La sensibilisation, l'information et le porter à connaissance du grand public, des scolaires, des professionnels et des touristes aux enjeux de biodiversité du site ;
 - ✗ Le renforcement des partenariats et de la concertation autour de la biodiversité et des dynamiques de territoires ;
 - ✗ L'amélioration des connaissances locales sur la biodiversité et des interactions existantes avec les activités socio-économiques ;
 - ✗ La conservation des cours d'eau et des zones humides dans leur état naturel ;
 - ✗ Le maintien en bon état des milieux ouverts (pelouses, prairies, landes, etc.) par des pratiques agricoles appropriées ;
 - ✗ La libre évolution vers le vieillissement d'îlots forestiers ;
 - ✗ La lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
 - ✗ La protection, la gestion et le suivi des espèces menacées et à enjeux.

Communiquer, porter à connaissance et sensibiliser

La communication, la sensibilisation et le porter à connaissance sont des piliers pour permettre l'appropriation des enjeux de biodiversité de notre territoire par ceux qui y vivent ou qui le traverse.

C'est ainsi que le programme d'actions du DOCUGE prévoit des événements participatifs, des ateliers thématiques, des sorties découvertes, etc. accessibles à tous.

Ce programme d'actions DOCUGE conforte également les initiatives déjà mises en œuvre sur le site B6 auprès de tous les publics (soirées thématiques, site internet, interventions auprès des scolaires, etc.) et multiplie les projets et les publics à mobiliser.

Enfin, un volet de "sensibilisation" et de "formation" auprès des professionnels (BTP, agents de la voirie, agents communaux, etc.) est également prévu.

Le DOCUGE et les collectivités

Les collectivités territoriales (communes et intercommunalités) doivent prévoir l'évolution de leur territoire en termes d'aménagement de l'espace pour assurer une cohérence socio-économique face au développement de notre société. Les prévisions d'évolution des territoires se font au travers de différents documents de planification : Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), etc.

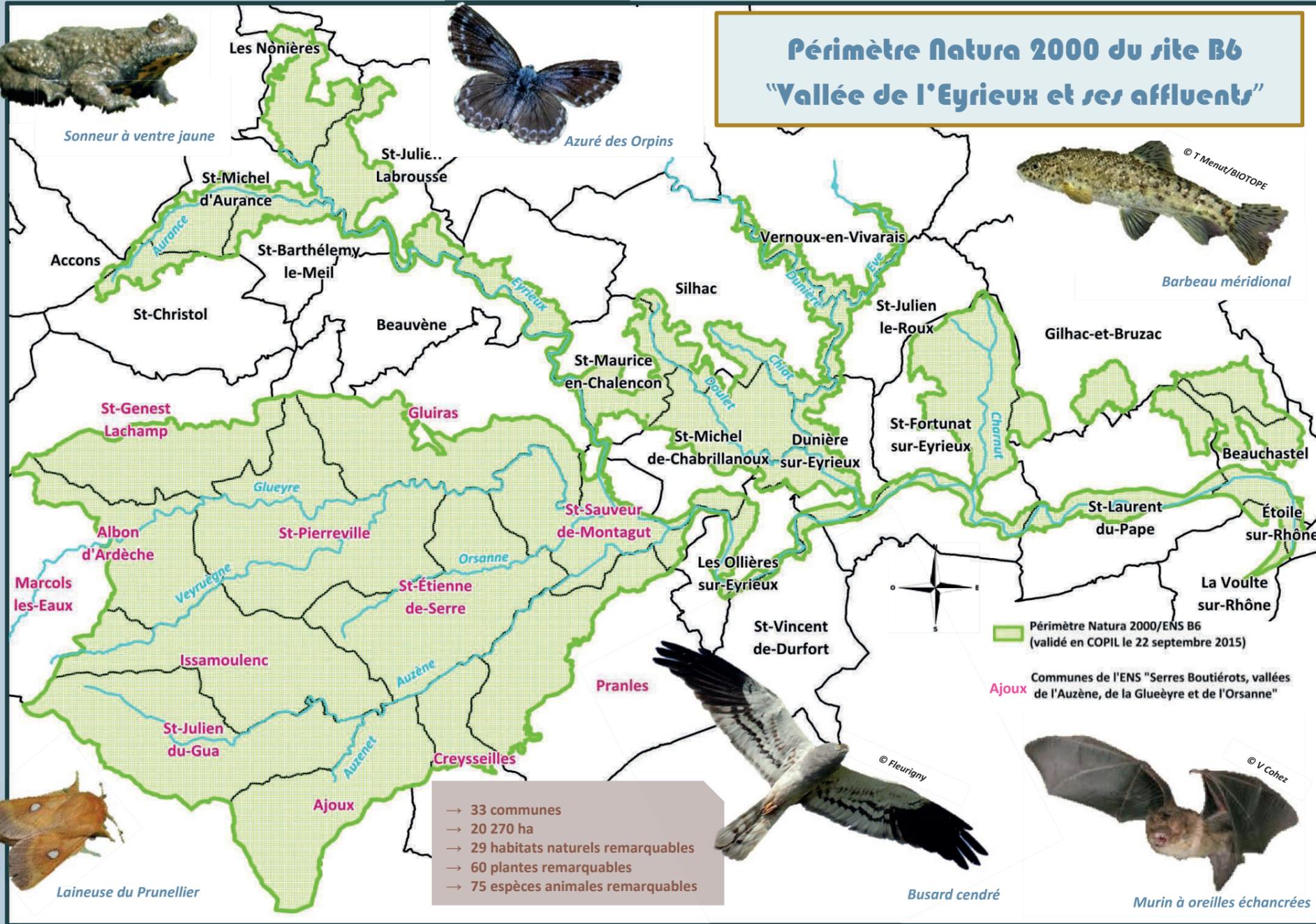
La mise en œuvre du DOCUGE consiste aussi en l'accompagnement des territoires dans la rédaction de ces programmations afin que les enjeux de biodiversité y soient pris en compte, au même titre que le développement économique, que l'accès à l'énergie, au logement, etc.

Le DOCUGE, les habitats, la flore et la faune

C'est l'essence même des démarches Natura 2000 et Espaces naturels sensibles que de mettre en œuvre des actions de préservation de la faune, de la flore et des habitats, dits d'intérêt communautaire et remarquables (justifiant l'inscription du site B6 au réseau Natura 2000). En parallèle à ces actions de préservation menées avec les acteurs du territoire (cf. encadrés suivants), des actions d'amélioration des connaissances (répartition, écologie, etc.) et de suivi d'espèces sont nécessaires. Le DOCUGE en prévoit sur différentes espèces dont : les chauves-souris (inventaires des gîtes et des interactions entre les espèces et les milieux), les libellules, les papillons, la Loutre, le Castor, etc.

Ces suivis ont pour objet de mieux connaître les espèces menacées du site (mœurs, évolution, interactions entre elles et le milieu, etc.) et d'autre part, de suivre leur dynamique suite aux actions mises en œuvre à leur égard.

Si vous même êtes une vigie de la biodiversité et souhaitez partager vos observations, n'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, connaissances, observations et participez aux différents événements qui seront organisés dans le cadre de l'animation du site Natura2000/ENS B6 (événements collaboratifs et participatifs).



Le DOCUGE, la fréquentation touristique et les activités de pleine nature

Des actions en lien avec les activités touristiques et de pleine nature (randonnée, baignade, canoë-kayak, etc.) seront planifiées.

Au préalable, une étude lancée courant 2016, permettra de mieux connaître la fréquentation du site B6 et les interactions existantes avec la biodiversité. En finalité et sur la base du volontariat, c'est un travail de partenariat qui sera initié avec l'ensemble des acteurs du tourisme, des loisirs de pleine air et des élus, pour organiser au mieux ces activités.

Il s'agira par exemple, de sensibiliser les baigneurs et les vacanciers durant la période estivale, d'étudier la possibilité de modifier certains accès aux cours d'eau ou autres itinéraires lorsque la fréquentation peut entraîner des incidences sur des espèces sensibles, etc. Les actions seront basées sur la sensibilisation.



Le DOCUGE, la forêt et l'agriculture

Les milieux forestiers occupent plus de 54% du territoire B6 et sont essentiellement représentés par la châtaigneraie, la chênaie, la hêtraie (dans une moindre mesure) et les plantations de Douglas. Ces peuplements sont dans l'ensemble assez jeunes, ils résultent de la colonisation d'anciennes parcelles agricoles désormais abandonnées. Le DOCUGE a pour volonté de conserver les vieux arbres et de faire vieillir certaines forêts qui constituent le support d'une riche biodiversité : insectes, chauves-souris, oiseaux etc. Un travail avec les partenaires (CRPF, ONF, SMEOV, etc.), les gestionnaires et les propriétaires des forêts est à engager.

Les milieux agricoles (prairies, landes, vergers, maraîchage, etc.) sont également bien représentés puisqu'ils occupent 32% du territoire B6. Des interactions fortes existent entre agriculture et biodiversité, car certaines pratiques agricoles entretiennent les paysages, leur diversité ainsi que la faune et la flore associées. Le DOCUGE a pour objectif d'accompagner les bonnes pratiques agricoles en participant notamment à la mise en œuvre du Projet Agro-Environnementale et Climatique "Pentes et Montagnes Ardéchoises" porté par le PNR des Monts d'Ardèche et la Chambre d'agriculture ; mais également en animant des actions autour de la biodiversité présente au sein même des différents systèmes d'exploitation du site B6 et encourageant à l'Agriculture Biologique.

NATURA 2000 ET ESPACES NATURELS SENSIBLES
 2 démarches basées sur le volontariat et la construction participative ouverte à tous pour la préservation de la biodiversité dans le cadre du développement durable du territoire...



ardèche
LE DEPARTEMENT

Et la suite...

Consultation des communes sur le périmètre Natura2000 B6

Une consultation officielle sera prochainement lancée auprès de toutes les communes du territoire B6 afin que celles-ci se positionnent sur le périmètre Natura 2000. Pour ce faire, un document de consultation sera envoyé par la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT 07). Les collectivités auront 2 mois pour se prononcer et prendre une délibération.

Suite à quoi une consultation interministérielle et du Museum National d'Histoire Naturelle clôtureront le processus de validation et de reconnaissance du site Natura 2000 B6 "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents" au niveau européen.

Si vous êtes concernés et souhaitez en savoir davantage, n'hésitez pas à nous contacter.

Officialisation de l'animation du site ENS des "Serres Boutières, vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne" pour 2016

Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair, en concertation avec l'Etat (animation Natura 2000) et le Conseil départemental de l'Ardèche (politique sur les Espaces naturels sensibles), a choisi en 2014 de mutualiser les deux démarches Natura 2000 et ENS et ainsi, de produire un document de programmation commun : le DOCUGE.

L'animation du site ENS par le Syndicat Mixte Eyrieux Clair ne sera officielle qu'en début d'année 2016, après délibération favorable du comité syndical se concrétisant par la signature d'une convention Ardèche Nature pour une durée de 3 ans.

QU'EST CE QUE L'ÉVALUATION D'INCIDENCE

Le régime d'évaluation d'incidence assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines

L'évaluation d'incidence (EI) est une étude réglementaire demandée avant la réalisation de différents projets (aménagement, travaux, manifestations ou autres interventions dans le milieu naturel). Cette demande doit être validée par les services instructeurs.

Plus ou moins importante suivant la nature du projet concerné (principe de proportionnalité), cette analyse permet d'anticiper les effets potentiels d'un aménagement ou d'un événement, sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaire du site Natura 2000 concerné.

C'est au porteur de projet de s'assurer que son projet nécessite ou pas de réaliser une évaluation d'incidence, et de rédiger ce dossier. Ce dernier doit ainsi prévoir et proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des incidences négatives afin que son projet soit compatible avec les enjeux de biodiversité locaux. Cette vigilance est nécessaire pour éviter la remise en cause de son projet par des contentieux nationaux ou européens.

L'évaluation d'incidence est **un outil de prévention et non d'interdiction**. Elle doit permettre d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et les activités humaines d'un territoire.



Pulsatille rouge

© CEN RA



Orchis punaise

© Flore Alpes

Pour en savoir plus...

<http://vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr>

Nous contacter

Guillaume CHEVALIER

Chargé de mission patrimoine naturel
Syndicat Mixte Eyrieux Clair

1, rue de la Pize - 07160 LE CHEYLARD

04 75 29 72 93 / natura2000.eyrieux@inforoutes.fr